

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

**ASSOCIATION POUR LA READAPTATION
ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

« ARFP »

Immatriculée au Registre des Associations de MULHOUSE
Volume 5 - Folio 106
57 Rue Albert CAMUS - 68093 MULHOUSE CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**ASSOCIATION POUR LA READAPTATION
ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

« ARFP »

Immatriculée au Registre des Associations de MULHOUSE

Volume 5 - Folio 106

57 Rue Albert CAMUS - 68093 MULHOUSE CEDEX

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour la Réadaptation et la Formation Professionnelle, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1/4

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC n° 2023-03 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et notamment l'évaluation des provisions,
- La présentation d'ensemble des comptes et les informations figurant dans l'annexe
- Les contrôles opérés sur les produits provenant des financeurs, notamment au regard de leur exhaustivité et du respect de la séparation des exercices, incluant le traitement des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 avril 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

3/4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 12 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Alix SIXT



BILAN

A.R.F.P

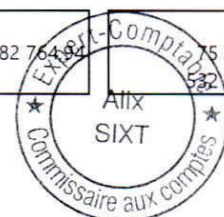
ACTIF		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets et valeurs similaires	2 283 459,75	2 175 640,79	107 818,96	24 559,93
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acptes				97 255,09
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 554 320,89	904 580,23	649 740,66	703 539,82
	Constructions	34 288 673,97	26 113 513,86	8 175 160,11	8 769 426,15
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 777 212,08	7 109 261,72	667 950,36	702 138,69
	Autres immobilisations corporelles	11 236 017,15	10 044 795,83	1 191 221,32	821 440,63
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acptes	32 322,76		32 322,76	278 019,91
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	11 000,00		11 000,00	11 000,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 184 457,00		1 184 457,00	1 116 597,00
	Autres immobilisations financières	7 403,65		7 403,65	41 603,07
	TOTAL (II)	58 374 867,25	46 347 792,43	12 027 074,82	12 565 580,29
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	132 452,28		132 452,28	119 741,86
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	6 816,24		6 816,24	
	Avances et acomptes versés sur commandes	95 185,26		95 185,26	69 128,14
	Créances (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 114 454,00	543 102,76	1 571 351,24	1 552 405,48
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 214 383,25	74,30	1 214 308,95	1 036 308,95
	Charges constatées d'avance	433 575,70		433 575,70	558 232,63
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	21 335 682,55		21 335 682,55	18 702 095,09
	TOTAL (III)	25 332 549,28	543 177,06	24 789 372,22	22 037 912,15
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Prime de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		83 707 416,53	46 890 969,49	36 816 447,04	34 603 492,44

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

82 764,82 75 604,00
532 005,89



BILAN

A.R.F.P

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
		Net	Net
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	172 960,41	164 939,04
	Fonds propres avec droits de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	19 265 534,54	17 766 530,67
	Autres		
	Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	9 049 427,51	8 323 755,17
	Report à nouveau		
	Report à nouveau hors activités SMS	1 257 090,03	1 161 089,19
FONDS REPORTES ET DEDIES	Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-1 007 719,82	-1 006 614,64
	Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 007 719,82	-1 006 614,64
	EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	1 194 316,06	1 593 899,53
	Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-8 867,45	724 567,16
	Situation nette (sous total)	20 882 181,22	19 679 843,79
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	358 870,71	422 177,81
	Provisions réglementées		
	Couverture du besoin en fonds de roulement	817 465,79	817 465,79
	Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	2 230 335,35	2 225 871,27
	Réserves des plus-values nettes d'actif	418 267,09	418 267,09
	Autres provisions réglementées	474 287,19	474 287,19
	TOTAL (I)	25 181 407,35	24 037 912,94
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
PROV.	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	160 496,77	209 233,04
	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	789 300,71	921 828,07
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	25 435,65	39 628,57
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
DETTE (1)	TOTAL (II)	975 233,13	1 170 689,68
	Provisions pour risques	520 797,63	400 645,87
	Provisions pour charges	2 116 284,00	2 255 484,00
	TOTAL (III)	2 637 081,63	2 656 129,87
DETTE (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	402 624,87	471 704,16
	Emprunts et dettes financières diverses (3)	120,00	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 261 672,85	1 413 541,52
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	5 943 787,91	4 169 805,91
	Dettes diverses		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	236 636,34	405 890,09
	Autres dettes	176 291,24	198 163,41
	Produits constatés d'avance	1 591,72	79 654,86
TOTAL GENERAL	TOTAL (IV)	8 022 724,93	6 738 759,95
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		36 816 447,04	34 603 492,44
(1) Dont à plus d'un an (à l'exception des avances & acomptes reçus sur commandes)		326 312,93	395 939,50
(1) Dont à moins d'un an (à l'exception des avances & acomptes reçus sur commandes)		7 696 412,00	6 342 820,45
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			



COMPTE DE RESULTAT

A.R.F.P

		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	370,00	320,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	6 007,08	
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	6 007,08	
	Ventes de prestations de service	1 403 893,87	1 639 193,61
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales	551 185,50	574 666,69
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	33 035 325,42	30 990 736,62
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	7 140,50	9 014,80
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	14 606,45	4 762,90
	dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	184 042,80	195 935,03
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisation des fonds dédiés	836 563,92	752 879,85
	Autres produits	288 186,11	155 890,68
TOTAL (I)		35 776 136,15	33 748 733,49
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	12 508,47	
	Variation de stock	-6 816,24	
	Autres achats et charges externes	7 005 115,31	7 023 062,02
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 679 863,15	1 512 493,65
	Salaires	16 510 201,78	14 472 786,05
	Cotisations sociales	6 694 096,70	6 138 724,88
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 960 612,67	1 919 827,67
	Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	10 952,42	2 577,44
	Dotations aux provisions	162 397,92	496 454,04
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	641 107,37	686 136,35
	Autres charges	121 836,35	30 327,83
TOTAL (II)		34 791 875,90	32 282 389,93
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		984 260,25	1 466 343,56
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	328 006,41	458 774,33
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL (III)		328 006,41	458 774,33



COMPTE DE RESULTAT

A.R.F.P

		31/12/2025	31/12/2024
CHARGES FINANCIERES	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	8 081,52	9 363,75
	Différences négatives de change		4,10
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	100,00	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL (IV)		8 181,52	9 367,85
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		319 824,89	449 406,48
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		1 304 085,14	1 915 750,04
	Produits exceptionnels (V)	41 513,92	198 629,95
	Charges exceptionnelles (VI)	45 978,00	429 862,48
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-4 464,08	-231 232,53
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		105 305,00	90 617,98
Total des produits (I+III+V)		36 145 656,48	34 406 137,77
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		34 951 340,42	32 812 238,24
EXCEDENT OU DEFICIT		1 194 316,06	1 593 899,53
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-8 867,45	724 567,16

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		5 310,57	9 618,53
Prestations en nature			
Bénévolat		3 508,80	4 100,00
TOTAL		8 819,37	13 718,53
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		5 310,57	9 618,53
Prestations en nature			
Personnel bénévole		3 508,80	4 100,00
TOTAL		8 819,37	13 718,53

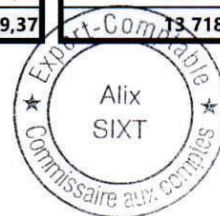


TABLE DES MATIERES

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		PAGE	N.S.	N.A.
1	<u>I. REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>			
	Notes et méthodes comptables	6-9		
	Changement de méthode			X
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
	<u>II. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>			
2	Etat de l'actif immobilisé	10		
3	Etat des amortissements	11		
4	Etat des provisions	12		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	13		
6	Etat des fonds propres et des fonds dédiés	14		
7	Informations et commentaires sur :			
	1. Tableau des résultats de l'exercice	15		
	2. Formation professionnelle continue	16		
	3. Tableau de répartition des produits			X
	4. Produits à recevoir			X
	5. Charges à payer			X
	6. Charges et produits constatés d'avance			X
	7. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	<u>III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>			
8	Crédit-bail			X
9	Engagements hors bilan et effectif moyen	17		
10	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
11	Liste des filiales et participations			X
	<u>IV. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>			
12	Tableau de financement			X
13	Informations diverses			X
14	Autres éléments significatifs			X



NOTES ET METHODES COMPTABLES

A.R.F.P

L'A.R.F.P. (Association pour la Réadaptation et la Formation Professionnelle) a pour but de développer dans le respect de la personne humaine, toute action favorisant la réadaptation fonctionnelle et professionnelle des personnes handicapées ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

Les moyens d'action de l'A.R.F.P. doivent permettre :

- la création et la gestion d'établissements et/ou de services destinés à la réadaptation fonctionnelle, à l'orientation et la formation professionnelle, à l'insertion ou la réinsertion professionnelle et sociale, à l'accompagnement social des personnes ayant un handicap,
Pour trouver leur place dans la société, ces personnes nécessitent souvent des actions socioculturelles conjointes.
- les études et recherches appliquées concernant le traitement, la réadaptation, l'insertion, l'orientation, la formation, les emplois des personnes en situation de handicap,
- la collaboration avec les organismes régionaux, nationaux, européens, internationaux qui poursuivent les mêmes buts que l'Association.

L'Association réalise une mission d'intérêt général, d'utilité sociale, relevant du champ d'action sanitaire, sociale et médico-sociale. Elle est agréée pour dispenser des soins et des formations aux assurés sociaux et est autorisée à mener des actions de formation continue. Pour ce faire, elle s'appuie sur toutes les ressources des équipes qu'elle met en place.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices,
- l'évaluation des éléments de l'actif selon la méthode des coûts historiques,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Réglementation applicable

- articles 21 à 79 du Code civil local,
- loi d'empire du 19 avril 1908 sur les associations,
- code de commerce,
- règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 05 décembre 2018 (n° 2018-06), du 08 novembre 2019 (n°2019-04), du 04 novembre 2022 (n°2022-06) et du 07 juillet 2023 (n°2023-03),
- code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),
- code de la Sécurité Sociale (CSS),
- code de la Santé Publique (CSP).

Organisation comptable

Les activités de l'Association sont organisées en sept comptabilités distinctes :

- le secteur sanitaire SMR
- le secteur médico-social (SMS) ESRP / ESPO et UEROS
- le secteur médico-social (SMS) SSIADPH
- les Autres Actions
- la Vie Associative
- le Centre de Santé
- la Micro-Crèche



De ces sept comptabilités résultent des bilans et des résultats techniques, permettant le compte-rendu administratif aux autorités de tarification. Ces comptabilités sont additionnées pour obtenir les comptes annuels de l'Association, bilan, résultat et annexe.

NOTES ET METHODES COMPTABLES

A.R.F.P

Modes de financement

Les activités se distinguent par leurs types de financement. Celles relevant d'une autorité de tarification sont désignées sous gestion contrôlée (GC). Les activités ne relevant pas d'une autorité de tarification sont sous gestion propre (GP).

Désignation	Mode de financement	Secteur	Type
Etablissement de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)	Mixte (part forfaitaire & part activité) assorti de compartiments complémentaires (PTS, MO & MIG) Dotation d'incitation financière à l'amélioration de la qualité (IFAQ)	Sanitaire	GC
Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle et de Préorientation (ESRP et ESPO) Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle (UEROS)	Dotation globalisée	Médico-social	GC
Relais HANDIDOM (SSIADPH)	Dotation globalisée	Médico-social	GC
Autres Actions	Conventions particulières	Association	GP
Vie Associative	Pas de financement spécifique	Association	GP
Centre de Santé	Consultations et actes	Association	GP
Micro-Crèche	Pas de financement spécifique	Association	GP

Engagements retraite

Le montant des engagements de l'Association en matière de pension, de complément retraite, d'indemnité et d'allocation en raison du départ à la retraite, ou avantages similaires des membres ou associés du personnel est déterminé par référence à la convention collective. La valorisation de l'engagement retraite est effectuée en utilisant les paramètres suivants :

- table de mortalité TH/TF 00-02
- taux d'actualisation financière 3,5%
- initiative du départ par les salariés
- rotation du personnel 4% pour les cadres ; 5% pour les employés
- évolution des salaires 4%
- taux de charges sociales et fiscales 58%
- âge de départ à la retraite 63 ans

Ces engagements sont comptabilisés pour un montant de 1 546 284,00 €

Afin de tenir compte des conditions d'inflation et de forte hausse des taux d'intérêts de ces dernières années, le paramètre du taux d'actualisation financière a été calculé en établissant une moyenne des taux sur 3 ans pour permettre de lisser les variations de l'engagement. Le taux retenu est de 3,5% fin 2025 contre 3,44% l'année précédente.

Congés payés

Les dispositions comptables prévoient que les droits pour congés payés et autres droits acquis par le personnel doivent être constatés à la clôture de l'exercice. Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) rend inopposable ces dépenses aux autorités de tarification. Il convient de noter que ces charges deviennent opposables en cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement (art. R 314-98 du CASF).



Provisions réglementées

Par dérogation au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) relatif au passif, certains financements et aides octroyés par les autorités de tarification, pour les opérations particulières sont traités par le biais de provisions pour charges et de provisions réglementées. Le tableau des provisions en fait état.

Honoraires liés au contrôle légal des comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice peut être indiqué en annexe, pour distinguer les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal. Les honoraires enregistrés dans l'exercice et relatifs à la mission du commissaire aux comptes ne concerne que l'audit légal.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association et à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Catégorie	Durée
Logiciels	2 ans
Bâtiments	50 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	de 10 à 30 ans
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 3 à 5 ans

Contributions volontaires en nature

Le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pose un nouveau principe en matière de contributions volontaires qui est désormais la valorisation et la comptabilisation dans les comptes de la classe 8. Ces contributions ne représentent aucun flux financier.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.



Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'Association bénéficie de contributions volontaires de plusieurs natures, à savoir des dons en nature et des prestations de bénévolat, qui sont suivis et valorisés et dont les montants reçus au cours de l'exercice sont renseignés au pied du compte de résultat dans le tableau des contributions volontaires en nature.

Taxe sur les salaires

L'A.R.F.P. organise au sein de son activité « Autres Actions » (gestion propre), une formation intitulée « Ingénieur diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité informatique » enregistré au RNCP sous le numéro 18243 conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme de niveau 7. Cette formation permet à l'association d'être exonéré de taxe sur les salaires :

- sur le personnel affecté à notre Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle et de Préorientation (ESRP et ESPO) et à notre Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle (UEROS)
- en partie sur le personnel des fonctions supports.

Chaque année, cette exonération fait l'objet d'une demande de réclamation préalable contentieuse auprès de l'administration fiscale qui nous octroie, après examen de notre dossier, un dégrèvement.

Ce dégrèvement est intégralement rattaché à notre activité « Autres Actions » puisqu'il est directement lié à la formation qu'elle dispense.

Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association applique les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1:

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ;
- les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N :

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel : les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges :

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- soit imputées en diminution des charges concernées ;
- soit comptabilisées en autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements (assurances ou autres).



ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

A.R.F.P.

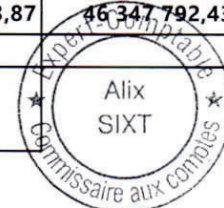
LIBELLES	VALEURS BRUTES AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS ET APPORTS	CESSIONS MISES HORS SERVICE	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	VALEURS BRUTES EN FIN D'EXERCICE
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
Concessions, brevets et valeurs similaires	2 129 226,45	53 841,97	247,76	100 639,09	2 283 459,75
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorp. en cours, avances et acptes	97 255,09	3 384,00		-100 639,09	0,00
TOTAL I	2 226 481,54	57 225,97	247,76	0,00	2 283 459,75
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Terrains	1 506 817,76	41 815,51		5 687,62	1 554 320,89
Constructions					
Sur sol propre	11 358 569,83			57 533,71	11 416 103,54
Sur sol d'autrui					
I.G.A.A.C	22 471 983,71	351 412,00	10 644,40	59 819,12	22 872 570,43
Installations techniques, matériel & outillage	7 691 512,51	206 540,46	122 676,89	1 836,00	7 777 212,08
Autres immobilisations corporelles					
Inst. générales, agencts, amén. divers	1 160 486,57	19 899,37		4 598,00	1 184 983,94
Matériel de transport	825 078,20	62 205,50			887 283,70
Matériel de bureau et informatique	8 511 233,82	489 143,31	113 054,82	276 427,20	9 163 749,51
Immobilisations corp. en cours, avances et acptes	278 019,91	168 589,41	8 384,91	-405 901,65	32 322,76
TOTAL II	53 803 702,31	1 339 605,56	254 761,02	0,00	54 888 546,85
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>					
Participations	11 000,00				11 000,00
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 116 597,00	67 860,00			1 184 457,00
Autres immobilisations financières	41 603,07	3 900,58	38 100,00		7 403,65
TOTAL III	1 169 200,07	71 760,58	38 100,00	0,00	1 202 860,65
TOTAL GENERAL	57 199 383,92	1 468 592,11	293 108,78	0,00	58 374 867,25



ETAT DES AMORTISSEMENTS

A.R.F.P.

LIBELLES	AMORTISS. DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTAT. DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS ELTS SORTIS DE L'ACTIF	AMORTISS. EN FIN D'EXERCICE
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Concessions, brevets et valeurs similaires	2 104 666,52	71 222,03	247,76	2 175 640,79
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorp. en cours, avances et acptes				
TOTAL I	2 104 666,52	71 222,03	247,76	2 175 640,79
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	803 277,94	101 302,29		904 580,23
Constructions				
Sur sol propre	9 157 586,63	81 093,28		9 238 679,91
Sur sol d'autrui				
I.G.A.A.C	15 903 540,76	981 937,59	10 644,40	16 874 833,95
Installations techniques, matériel & outillage	6 989 373,82	242 564,79	122 676,89	7 109 261,72
Autres immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencts, amén. divers	1 078 931,20	11 785,96		1 090 717,16
Matériel de transport	684 288,23	63 673,49		747 961,72
Matériel de bureau et informatique	7 912 138,53	407 033,24	113 054,82	8 206 116,95
Immobilisations corp. en cours, avances et acptes				
TOTAL II	42 529 137,11	1 889 390,64	246 376,11	44 172 151,64
TOTAL I + II	44 633 803,63	1 960 612,67	246 623,87	46 347 792,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL GENERAL	44 633 803,63	1 960 612,67	246 623,87	46 347 792,43
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 960 612,67	



ETAT DES PROVISIONS

A.R.F.P.

LIBELLES	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTAT. DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS HORS GESTION	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
<u>PROVISIONS REGLEMENTEES</u>					
Pour couverture du besoin en fonds de roulement	817 465,79				817 465,79
Pour renouvellement des immobilisations	2 225 871,27	45 978,00	41 513,92		2 230 335,35
Pour produits financiers	474 287,19				474 287,19
Afférentes aux plus-values nettes d'actif immobilisé	91 059,20				91 059,20
Afférentes aux plus-values nettes d'actif circulant	327 207,89				327 207,89
TOTAL I	3 935 891,34	45 978,00	41 513,92	0,00	3 940 355,42
<u>PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES</u>					
Pour litiges	400 645,87	146 942,92	26 791,16		520 797,63
Autres provisions pour risques					
Sous-Total : provisions pour risques	400 645,87	146 942,92	26 791,16	0,00	520 797,63
Pour pensions et obligations similaires	673 000,00		103 000,00		570 000,00
Autres provisions pour charges	1 582 484,00	15 455,00	51 655,00		1 546 284,00
Sous-Total : provisions pour charges	2 255 484,00	15 455,00	154 655,00	0,00	2 116 284,00
TOTAL II	2 656 129,87	162 397,92	181 446,16	0,00	2 637 081,63
<u>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</u>					
Sur immobilisations :					
Incorporelles					
Corporelles					
Financières					
Sur stocks :					
Matières premières					
En-cours					
Avances et acptes versés sur commandes					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	534 655,48	10 952,42	2 505,14		543 102,76
Autres créances	165,80		91,50		74,30
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL III	534 821,28	10 952,42	2 596,64	0,00	543 177,06
TOTAL GENERAL	7 126 842,49	219 328,34	225 556,72	0,00	7 120 614,11
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		173 350,34	184 042,80		
- financières					
- exceptionnelles		45 978,00	41 513,92		



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

A.R.F.P.

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
			A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Participations	11 000,00		11 000,00
	Prêts (1)	1 184 457,00	81 961,00	1 102 496,00
	Autres immobilisations financières	7 403,65	803,94	6 599,71
DE L'ACTIF CIRCULANT	Fournisseurs débiteurs			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 114 454,00	2 114 454,00	
	Autres créances	1 214 383,25	1 214 383,25	
	Charges constatées d'avance	433 575,70	433 575,70	
	TOTAL	4 965 273,60	3 845 177,89	1 120 095,71
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		67 860,00		
Rembt obtenus en cours d'exercice		0,00		

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 AN AU PLUS	1 AN A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	402 624,87	76 431,94	292 590,70	33 602,23
Emprunts et dettes financières diverses (1)	120,00			120,00
Avances et acomptes reçus				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 261 672,85	1 261 672,85		
Dettes fiscales et sociales	5 943 787,91	5 943 787,91		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	236 636,34	236 636,34		
Autres dettes	176 291,24	176 291,24		
Produits constatés d'avance	1 591,72	1 591,72		
TOTAL	8 022 724,93	7 696 412,00	292 590,70	33 722,23
(1) Emprunts souscr. en cours d'exercice	0,00			
Emprunts remb. en cours d'exercice	68 436,97			



ETAT DES FONDS PROPRES

A.R.F.P.

COMPTE	INTITULES	SITUATION AU 01/01/2025	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS OU CONSUMMATION	VIREMENT DE POSTE A POSTE	SITUATION AU 31/12/2025
102	FONDS PROPRES SANS DROIT REPRISE	164 939,04	0,00	8 021,37	0,00	0,00	172 960,41
103	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE						
105	ECARTS DE REEVALUATION						
	RESERVES						
106820	Excédents affectés à l'investissement	5 200 268,50					5 200 268,50
106850	Réserve de trésorerie	486 607,05					486 607,05
1068522	Excédents affectés à l'investissement	6 119 912,79					6 119 912,79
1068552	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 226 936,85					1 226 936,85
1068562	Réserves de compensation des déficits	745 768,55	725 672,34				1 471 440,89
1068572	Réserves de compensation des charges d'amortissement	231 136,98					231 136,98
106882	Réserves pour projet associatif	3 755 899,95	773 331,53				4 529 231,48
	TOTAL DES RESERVES	17 766 530,67	1 499 003,87				19 265 534,54
	<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>8 323 755,17</i>	<i>725 672,34</i>				<i>9 049 427,51</i>
110/115/119	REPORT A NOUVEAU	154 474,55	94 895,66				249 370,21
	<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 006 614,64</i>	<i>-1 105,18</i>				<i>-1 007 719,82</i>
12	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	1 593 899,53	-1 593 899,53	1 194 316,06			1 194 316,06
	<i>Dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>724 567,16</i>	<i>-724 567,16</i>	<i>-8 867,45</i>			<i>-8 867,45</i>
	Situation nette	19 679 843,79	0,00	1 202 337,43	0,00	0,00	20 882 181,22
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
131	Subventions d'investissement	1 771 267,70	0,00	45 557,92	126 700,59	0,00	1 690 125,03
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-1 349 089,89	0,00	-108 865,02	-126 700,59	0,00	-1 331 254,32
	TOTAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	422 177,81	0,00	-63 307,10	0,00	0,00	358 870,71
	PROVISIONS REGLEMENTEES						
141000	Pour couverture du besoin en fonds de roulement	817 465,79					817 465,79
142100	Pour renouvellement des immobilisations	534 086,87			6 028,92		528 057,95
142101	Pour renouvellement des immobilisations	1 691 784,40		45 978,00	35 485,00		1 702 277,40
148300	Pour produits financiers	474 287,19					474 287,19
148610	Afférentes aux plus-values nettes d'actif immobilisé	91 059,20					91 059,20
148620	Afférentes aux plus-values nettes d'actif circulant	327 207,89					327 207,89
	TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES	3 935 891,34	0,00	45 978,00	41 513,92	0,00	3 940 355,42
	TOTAL	24 037 912,94	0,00	1 185 008,33	41 513,92	0,00	25 181 407,35

ETAT DES FONDS DEDIES

A.R.F.P.

COMPTE	LIBELLE DU PROJET	SITUATION AU 01/01/2025	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	SITUATION AU 31/12/2025	
				MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS		MONTANT GLOBAL	DONT PROJETS SANS DEPENSE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
	SUR CONCOURS PUB. DES ENTITES GEST. D'ESSMS							
192203	Fds dédié / Achat exosquelette	159 344,27		36 000,00			123 344,27	
192204	Fds dédié Plat. Self Restaurant	4 000,00		4 000,00			0,00	
192206	Fds dédié Form/maint exosquelette	8 736,27		8 736,27			0,00	
192207	Fds dédié Format des prof. SMR	37 152,50					37 152,50	37 152,50
	SUR SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
194014	Fds dédié Projet PAAM 141416€	131 684,80		22 912,84			108 771,96	
194015	Fds dédié LSST ss Tabac 64808€	62 769,08		16 716,49			46 052,59	
194017	Fds dédié Prog. SUN ES Avt 18	33 286,00		33 286,00			0,00	
194019	Fds dédié Paroles de Territoire	4 241,00		4 241,00			0,00	
194020	Fds dédié Ateliers Conduite	3 710,84		3 710,84			0,00	
194021	Fds dédié Déglutition Nutrition 00033044	12 904,00		12 904,00			0,00	
194022	Fds dédié ARS+AGEFIPH202415955	641 729,89		641 729,89			0,00	
194023	Fds dédié Club Numérique Senior	31 502,46		31 502,46			0,00	
194024	Fds dédié ARS+AGEFIPH202524504		629 476,16				629 476,16	
194025	Fds dédié Alloc. études BELTZUNG		5 000,00				5 000,00	
	SUR CONTRIBUTIONS FIN. D'AUTRES ORGANISMES							
195007	KIA - véhicule PMR (Fondation Grand Est)	874,32		874,32			0,00	
195009	Appareil à la marche - EYZGAIN (AGRR)	1 488,83		1 488,83			0,00	
195011	Rénovation des chambres (GMF)	1 953,70		300,00			1 653,70	
195012	Covid-19 (Fondation de France)	227,32		227,32			0,00	
195015	Association Vivre avec Parkinson	821,54		792,41			29,13	
195018	Fds dédié Projet RF	627,12		218,00			409,12	
195019	Fds dédié Vivre Parkinson 5000	2 934,25		1 000,00			1 934,25	
195020	Fds dédié Vivre Parkinson 1500	999,45		300,00			699,45	
195024	Fds dédié Autisme Realite Virt	19 402,04		5 323,25	130,00		14 078,79	
195026	Fds dédié Kiosque	10 300,00		10 300,00			0,00	
195028	Fds dédié Ligue c/cancer - Pilates et onco-esthétique		6 270,00				6 270,00	
195029	Fds dédié Bureau des EXARS - Appareil de SEF		361,21				361,21	
	TOTAL	1 170 689,68	641 107,37	836 563,92	130,00	0,00	975 233,13	37 152,50



TABLEAU DES RESULTATS DE L'EXERCICE

A.R.F.P.

INITIULES	TOTAL DES MOUVEMENTS	GESTION CONTROLEE			GESTION PROPRE			
		SMR	ESRP / ESPO ET UEROS	SSIADPH (HANDIDOM)	CENTRE DE SANTE	AUTRES ACTIONS	MICRO-CRECHE	VIE ASSOCIATIVE
Total des produits	36 328 691,56	14 679 939,28	17 682 967,16	1 457 468,78	74 607,59	2 261 198,72	167 355,45	5 154,58
Total des charges	35 134 375,50	13 973 551,93	17 713 153,07	1 436 150,32	106 216,75	1 731 954,78	172 093,08	1 255,57
R��sultat de l'exercice sous gestion contr��l��e	697 519,90	706 387,35	-30 185,91	21 318,46				
R��sultat de l'exercice sous gestion propre	496 796,16				-31 609,16	529 243,94	-4 737,63	3 899,01
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 194 316,06	706 387,35	-30 185,91	21 318,46	-31 609,16	529 243,94	-4 737,63	3 899,01
D��penses non opposables (congr��s pay��s)	20 118,17		35 530,51	-15 412,34				

SUIVI DE L'AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS A L'EXERCICE

A.R.F.P.

REPORTS A NOUVEAU SOUS GESTION PROPRE								
INITIULES	TOTAL DES MOUVEMENTS	GESTION CONTROLEE			GESTION PROPRE			
		SMR	ESRP / ESPO ET UEROS	SSIADPH (HANDIDOM)	CENTRE DE SANTE	AUTRES ACTIONS	MICRO-CRECHE	VIE ASSOCIATIVE
Report a nouveau au 01/01/2025	469 629,32				-220 205,48	452 457,07	-48 678,69	286 056,42
Retraitements 2025	-100 862,85				-29 310,11	-76 538,65	3 220,71	1 765,20
REPORT A NOUVEAU AU 31/12/2025	368 766,47				-249 515,59	375 918,42	-45 457,98	287 821,62

REPORTS A NOUVEAU SOUS GESTION CONTROLEE

INITIULES	TOTAL DES MOUVEMENTS	GESTION CONTROLEE			GESTION PROPRE			
		SMR	ESRP / ESPO ET UEROS	SSIADPH (HANDIDOM)	CENTRE DE SANTE	AUTRES ACTIONS	MICRO-CRECHE	VIE ASSOCIATIVE
Report à nouveau au 01/01/2025 Retraitements 2025	-315 154,77	691 459,87	-918 281,97	-88 332,67				
	195 758,51	196 863,69	-8 516,87	7 411,69				
REPORT A NOUVEAU AU 31/12/2025	-119 396,26	888 323,56	-926 798,84	-80 920,98				



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(extrait du Bilan Pédagogique et Financier)

A.R.F.P.

BILAN FINANCIER HORS TAXES : ORIGINE DES PRODUITS DE L'ORGANISME	Montant 2025		Montant 2024	
Produits provenant :				
- des entreprises pour la formation de leurs salariés		1 299 538,49		1 316 368,77
- des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre :				
<i>des contrats d'apprentissage</i>	a		a	
<i>des contrats de professionnalisation</i>	b	13 486,18	b	23 204,03
<i>de la promotion ou de la reconversion par alternance</i>	c		c	
<i>des projets de transition professionnelle</i>	d		d	16 590,00
<i>du compte personnel de formation</i>	e	2 500,00	e	
<i>des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi</i>	f		f	
<i>des dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés</i>	g		g	
<i>du plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs</i>	h	10 479,31	h	
Total des produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation (total des lignes a à h)		2 26 465,49		2 39 794,03
- des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents (Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)		3 22 440,00		3 13 515,00
- des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques :				
Instances européennes	4		4	
État	5	905 437,50	5	767 011,40
Conseils régionaux	6	447 947,12	6	503 585,00
France travail (ex Pôle emploi)	7		7	7 484,00
Autres ressources publiques	8	365 768,55	8	367 033,35
- de contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	9	500,00	9	970,00
- de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA)	10		10	12 714,67
Autres produits au titre de la formation professionnelle	11	193 101,57	11	167 777,47
TOTAL DES PRODUITS RÉALISÉS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (total des lignes 1 à 11)		2 261 198,72		2 196 253,69

OBJECTIF GENERAL DES PRESTATIONS DISPENSEES	2025		2024	
	Nbre de stagiaires et d'apprentis	Nbre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis	Nbre de stagiaires et d'apprentis	Nbre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Formations visant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)	a		a	
- dont de niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat...)	10	8 572	17	10 304
- dont de niveau 5 (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale...)	10	8 572	13	9 968
- dont de niveau 4 (BAC professionnel, BT, BP, BM...)			4	336
- dont de niveau 3 (BEP, CAP...)				
- dont de niveau 2				
- dont certificat de qualification professionnelle (CQP) sans niveau de qualification				
Formations visant une certification (dont CQP) ou une habilitation enregistrée au répertoire spécifique (RS)	b		b	
Formations visant un CQP non enregistré au RNCP ou au RS	c		c	
Autres formations professionnelles	d	427	d	580
Bilans de compétence	e	11	e	19
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience	f		f	
TOTAL (a + b + c + d + e + f)	448	55 151	616	62 747



ENGAGEMENTS HORS BILAN

A.R.F.P.

ENGAGEMENTS DONNES

- 1) Avals, cautions, garantie
- 2) Effets circulants sous l'endos de l'association
- 3) Redevances crédit-bail restants à courir
 - à 1 an au plus
 - de plus d' 1 an à moins de 5 ans
 - à plus de 5 ans
- 4) Autres engagements donnés
 - Bail à construire jusqu'au 29-02-2036
 - Bail d'engagement locatif du 03 déc 2024 au 02 déc 2036 (Engagement sur 12 ans)

TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES

TIERS	OBJET	MONTANTS	
		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
MOBILIZE FIN. SCES (DIAC)	Renault Mégane Estate E-tech GN-974-QN Crédit-bail du 15/05/23 au 14/05/27	8 142,60	8 142,60
		2 714,20	10 856,80
		0,00	0,00
		10 856,80	18 999,40
NEOLIA	Foyer - tour (Bâtiment)	720 224,56	836 193,50
VILOGIA	Résidence Marguerite MUTTERER	3 389 883,21	3 660 800,00
		4 120 964,57	4 515 992,90

ENGAGEMENTS RECUS

- 1) Avals, cautions, garantie
- 2) Effets circulants sous l'endos de l'association
- 3) Redevances crédit-bail restants à courir
 - à 1 an au plus
 - de plus d' 1 an à moins de 5 ans
 - à plus de 5 ans
 - Valeur résiduelle
- 4) Autres engagements reçus

TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS

TIERS	OBJET	MONTANTS	
		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
MOBILIZE FIN. SCES (DIAC)	Renault Mégane Estate E-tech GN-974-QN Crédit-bail du 15/05/23 au 14/05/27	8 142,60	8 142,60
		2 714,20	10 856,80
		0,00	0,00
		14 999,84	14 999,84
Associat. UPTÉP *	Droit de reprise selon convention d'apport du 14/12/2018	25 856,64	33 999,24
		200 000,00	200 000,00
		225 856,64	233 999,24

* : Association de Gestion du Restaurant Inclusif "Un Petit Truc En Plus"

EFFECTIF MOYEN

A.R.F.P.

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EFFECTIF MENSUEL MOYEN PERMANENT ET CDD		
- en personnes	455,42	437,08
- en équivalence de postes à temps complet	377,91	358,10
EFFECTIF MENSUEL MOYEN INTERIMAIRES		
- en équivalence de postes à temps complet	4,78	6,55

